



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la citoyenneté,
de la légalité et de l'environnement

**Bureau des installations et travaux réglementés
pour la protection des milieux**
Affaire suivie par : Linda Fritas
Tél : 04.84.35.42.74

Marseille, le **21 JUL. 2026**

Monsieur,

Votre société a été autorisée, par l'arrêté préfectoral d'enregistrement n°2023-155-ENR du 24 novembre 2023, à exploiter un entrepôt couvert situé avenue de Shangai, Z.I. Distriport Lot B6, sur le territoire de la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône (13230).

Par courrier du 19 mai 2026, vous demandez une prorogation du délai de caducité de cet arrêté, considérant que vous ne serez pas en mesure de respecter l'échéance pour finaliser les travaux de construction de l'entrepôt et débiter son exploitation.

Considérant que l'arrêté de dérogation « espèces protégées » du 24 février 2025 est valable jusqu'au 24 février 2030 et que le permis de construire n° PC 013 078 23 S0002 du 1er février 2024 a quant à lui été prorogé par le décret n°2025-461 du 26 mai 2025 jusqu'au 1er février 2029.

Après examen attentif, par l'inspection de l'environnement, des différents éléments apportés, il apparaît que votre demande de prorogation en application de l'article R.512-74 du code de l'environnement se justifie pour des raisons indépendantes de votre volonté.

Par ailleurs, l'inspection relève que la réglementation applicable aux entrepôts soumis à enregistrement au titre de la rubrique 1510 ainsi qu'aux ateliers de charge d'accumulateurs électriques soumis à déclaration au titre de la rubrique 2925 n'a pas connu d'évolution substantielle depuis la délivrance de l'arrêté d'enregistrement. La prorogation sollicitée n'aurait donc pas d'impact sur l'antériorité réglementaire du projet.

En conséquence, au regard des justificatifs fournis, des délais de validité des autres autorisations administratives et par cohérence avec celles-ci, je prends acte de votre demande et vous informe que je proroge le délai de mise en route du projet visé par l'arrêté préfectoral d'enregistrement susvisé jusqu'au 24 février 2030.

Je vous prie d'agréer, monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

**M. le Gérant de la société
FOSSEO, filiale du groupe BARJANE
La Galinière – RD7N
13790 Châteauneuf-le-Rouge**

Pour le Préfet
L'Adjoint à la Cheffe de Bureau

Paul LE ROUX DE BRETAGNE